

I) La masse monétaire, sa création, son évolution :

A) Définition et mesure de la masse monétaire :

La masse monétaire représente la quantité de monnaie en circulation dans une économie, c'est à dire dans une zone monétaire à un moment donné. Aujourd'hui la zone monétaire est défini par l'Eurosystème (BCE et BCN des pays ayant adopté l'euro).

Pour mesurer la masse monétaire en circulation on utilise un agrégat M1 qui se compose de l'ensemble des pièces, billets et dépôts à vue des agents non financiers.

La monnaie fiduciaire (pièces, billets) représentent environ 8 % de l'ensemble. Les dépôts à vue environ 92 %.(Banque de France 2005).

B) La création monétaire :

L'évolution de la masse monétaire dépend de l'activité économique. En effet les agents économiques éprouvent des besoins pour financer leurs activités :

- crédits à la consommation pour les ménages
- crédits à l'investissement pour les entreprises
- crédits pour financer les dépenses publiques de l'Etat non couvertes par l'impôt.

Ce sont donc les banques, qui en accordant des crédits créent de la monnaie. En effet quand une banque accord un crédit à un de ces agents, elle augmente la quantité de monnaie scripturale dans le circuit économique. La masse monétaire augmente donc.

A l'inverse, au moment du remboursement de crédit, la quantité de monnaie scripturale de cet agent diminue et la masse monétaire également.

La masse monétaire augmente globalement quand le volume de crédits distribués est plus important que le volume des crédits remboursés.

L'augmentation de la masse monétaire provient à 90 % environ de la distribution de crédits.

Les 10 % restant qui font augmenter la masse monétaire proviennent des opérations de change de devises à l'occasion des exportations. (Quand une entreprise française exporte et qu'elle est payée en \$, elle fait changer ces devises en euros, ce qui augmente d'autant la masse monétaire)

II) La BCE et ses missions :

La Banque centrale a pour mission d'émettre la monnaie fiduciaire et de réguler la masse monétaire. Elle dispose de 3 solutions pour cela :

- Elle est appelée banque de premier rang ou « banque des banques » dans la mesure où elle procure de la monnaie aux banques dites de second rang (ou banques commerciales), qui permet à celles-ci de faire face aux retraits de billets et à équilibrer leur trésorerie. Les banques de second rang, quand elles en ont besoin peuvent également se refinancer sur le marché interbancaire auprès d'autres banques qui sont elles en excédent. Ce refinancement a évidemment un coût.
- Les banques de second rang ont l'obligation d'avoir auprès de la Banque centrale des réserves obligatoires en proportions des crédits accordés.
- Enfin c'est la Banque centrale qui fixe les taux directeurs à partir desquels seront fixés les taux d'intérêts que les banques fixeront à leur tour à leurs clients.

Avec la création de la zone euro en janvier 1999, les banques centrales des différents pays ont transféré leurs compétences à la BCE, notamment en ce qui concerne la création monétaire.

La principale mission, attribuée à la BCE, à travers le contrôle de la création monétaire est la surveillance de l'inflation aux alentours de 2 %. Pour ce faire elle « joue » sur les taux directeurs.

La BCE dispose d'un statut qui la rend indépendante des gouvernements des pays membres de la zone euro. (à l'heure actuelle 12 pays composent la zone euro)

